

Sujet : [INTERNET] Contribution projet éolien- lupsault-oradour

De : Catherine Maurel-Jannet <maurel_jannet@yahoo.fr>

Date : 03/03/2019 18:34

Pour : "pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr>

Monsieur l'enquêteur Public en Mairies de Lupsault et Oradour,

Je vous prie de trouver, ci-joint, ma contribution au projet éolien des Mairies de Lupsault et Oradour.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Enquêteur Public, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Catherine Jannet

— Pièces jointes : —

Scan_ICMA9630_le_28 02 2019_a_13h29.pdf

30 octets

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme JANNET Catherine
habitant à : Chillé - Oradour 16140

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

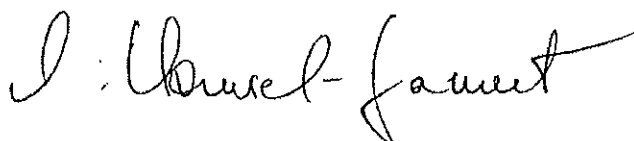
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Chillé le 25/02/2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution,
(Ne pas jeter sur la voie publique)*